

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/08/2024 - 43906 - 1995 B 00419 - 399 724 608 - A.F.D.F.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012023

31122023

X

X

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL AFDF	43906.
SIRET 39972460800019	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
73 Rue du Château	
92100 BOULOGNE BILLANCOURT	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Activités exercées	B.T.P	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	-------	---

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 4 310
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			

2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

- 4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H. COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé
COMPTABILITE EXPERT	

GCL BOURG LA REINE FMX ET ASSOCIES SARL	4 AVENUE ARISTIDE BRIAND 92340 BOURG LA REINE	Tél : 0145364800	Tél :
--	--	------------------	-------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date :	Lieu : Issy les moulineaux
N° d'agrément :	Qualité et nom du signataire : GERANT	Signature : M. FOUQUE

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

total (a à h) =

275 | 2018

78500 SARTROUVILLE

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL AFDF
31122023

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 73 Rue du Château		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 9 9 7 2 4 6 0 8 0 0 0 1 9		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le : 31122023					
		N-1 : 31122022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 489	AS	18 489	
		Autres immobilisations corporelles	AT	19 654	AU	19 654	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	38 143	BK	38 143		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	24 382	BY	24 382	8 969
		Autres créances (3)	BZ	24 855	CA	24 855	15 431
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	6 483	CG	6 483	3 057
		Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
TOTAL (III)		CJ	55 721	CK	55 721	27 457	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	93 864	IA	38 143	55 721	27 457
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL AFDF		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 044	1 044
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 068	2 068
	Report à nouveau	DH	(45 957)	(46 378)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 428	422
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	(31 795)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	57	57
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	21 636	36 572
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	32 314	
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 821	18 359
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 687	7 693
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	87 515	62 680
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	55 721	27 457
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	87 515	62 680
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	57	57	

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF		Néant ☐						
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	55 450	FH		FI	55 450	
		FJ	55 450	FK		FL	47 657	
	Chiffres d'affaires nets*						47 657	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	55 450	47 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		1 646
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	29 209	15 627
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	22 009	26 808
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	768	1 123
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA		1 762
						GB		
						GC		
						GD		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GE		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	51 987	46 965
Autres charges (12)					GG	3 463	692	
Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 463	692

Désignation de l'entreprise SARL AFDF										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	35	270	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	35	270	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(35)	(270)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	55 450	47 657	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	52 022	47 235	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	3 428	422	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels			
PENALITES AMENDES											35		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AFDF										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS	18 489	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 536	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	18 118	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	38 143	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	38 143	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1				2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	18 489	ML		
		Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN	1 536	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	18 118	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND	NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	NH	38 143	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7		ØW	
		Autres participations				IO		ØX	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				11		2B	2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	2F		2G			
TOTAL IV				13		NJ	NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						14	ØK	ØL	38 143	ØM		

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 489	QA		QB		QC	18 489		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 536	QE		QF		QG	1 536		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 118	QM		QN		QO	18 118		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	38 143	QV		QW		QX	38 143		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	38 143	ØP		ØQ		ØR	38 143		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF					Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF										Néant ☐ *			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	24 382		24 382						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	21 241		21 241						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 614		3 614						
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	49 237	VU	49 237	VV					
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	57		57							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	32 314		32 314							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	24 821		24 821							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	21 636		21 636							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	8 687		8 687							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	87 515	VZ	87 515							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	21 636					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.								

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023		
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 3 428		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	35 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						WN
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR 3 463
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)					WW
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XB
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.					I6
	Majoration d'amortissement *					WZ
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3
	Zone franche urbaine-II (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
						PA
						XC
						PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)		YB
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC
				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL
				Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI
						YD
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	3 463
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL 7 773
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO 4 310

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SARL AFDF		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	61 443	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	7 773	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	53 670	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	4 310	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	57 980	
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF										Néant ☒ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(46 378)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale ZB					
						{ - Autres réserves ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	422		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	(45 957)				
TOTAL I				ØF	(45 957)	TOTAL II		ZH	(45 957)		
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS									
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT					150			
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		1 293		2 418				
		- Personnel extérieur à l'entreprise	YU								
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		4 100		2 145				
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV								
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		16 617		22 095				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ		22 009		26 808				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		682		1 123				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		86						
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX		768		1 123			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY				7 574					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ				4 723					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *	ØB									
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH									
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
		Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
		Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)			(C)
CADRE C : autres plus values taxables à 19% (11)				(Avenant à partiel)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées

au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
Totalisation												

Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 58 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL AFDF**Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ⑤ - ⑥
	A 19 % ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	A 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFDF		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023	et clos le : 31122023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	55 450
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	55 450
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	32 676
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	17 250
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	49 926
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	5 524
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

10

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 39972460800019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFDF

ADRESSE (voie) 73 Rue du Château

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique FOUQUE

Prénom(s) JOEL

Nom marital

% de détention 45,00

Nb de parts ou actions 225

Naissance : Date 31051956

N° département 80

Commune DOULLENS

Pays FRANCE

Adresse : N° 3

Voie RUE HURLEVENT

Code postal 87470

Commune PEYRAT LE CHATEAU

Pays FRANCE

Titre (2) MME

Nom patronymique SAUDEMONT

Prénom(s) LOUISETTE

Nom marital SAUDEMONT INDIVISION

% de détention 55,00

Nb de parts ou actions 275

Naissance : Date 06091934

N° département 80

Commune DOULLENS

Pays FRANCE

Adresse : N° 4

Voie RUE ESNAULT PELTERIE

Code postal 78500

Commune SARTROUVILLE

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1/0 (1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 3 9 9 7 2 4 6 0 8 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFDF

ADRESSE (voie) 73 Rue du Château

CODE POSTAL 92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

[illegible]

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL AFDF	39972460800019	4333Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
73 Rue du Château		
92100 BOULOGNE BILLANCOURT		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	3 463
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	7 773
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
(Exercice clos au 31/12/2023).

AFDF
AMÉNAGEMENT FINITION DÉCORATION FOUQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €.
Siège social : 73 rues du château 92 100 Boulogne.
NANTERRE B399 724 608.

Le soussigné :

Monsieur **FOUQUE Joël, Albert, Émile**

Né le 31 mai 1956 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, célibataire.

Demeurant : 3, rue Hurlevent, 87470 Peyrat le Château.

Objet :

Approbation des comptes de l'exercice clôt le 31/12/2023.

Chers associés,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous nous avons convoqué en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur l'activité de la société AFDF pour l'année 2023.

Pour votre information, il vous a été communiqué avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, notamment le bilan, le compte de résultat, le rapport de gérance et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

En outre, vous avez loisir de consulter tous les documents juridiques et comptables ainsi que de poser toute question écrite ou orale.

Nous allons vous présenter les comptes de l'exercice social ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 pour vous permettre de statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Sur le plan financier, l'activité de la société pendant l'exercice 2023 a donné lieu à un chiffre d'affaires HT d'un montant de 55450 euros qui correspond à l'ensemble des prestations intervenues, dans un contexte difficile, plus de publicité, avec une demande de devis encore moins importante, un seul nouveau client, mais un nombre plus élevé de commandes, compte tenu de la concurrence actuelle et de la situation économique générale.

Comme l'année passée, la clientèle est extrêmement exigeante, sollicite de nombreux devis, même pour les chantiers de petite importance, (exemple : 300,00 €) ce qui correspond d'ailleurs à la situation constatée pour l'exercice fiscal précédent (et même parfois pour des montants inférieurs). Près de 5 mois sans activité lié à l'absence de commande. Des projets

(devis) perdus, les clients ont fait choix d'entreprises moins disantes fautes de budget lié à leur non activité et incertitude sur le devenir de chacun.

Comme précédemment, c'est le prix le plus bas qui est retenu.

De notre côté, nous tentons de maintenir un prix constant et une qualité égale dans le service de nos prestations.

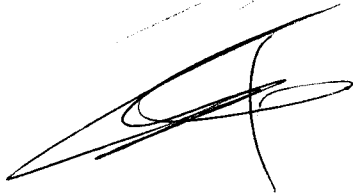
Sur le plan des investissements il a été nécessaire de faire des acquisitions en petit matériels. Dans le contexte actuel, nous n'avons pas pu réembaucher, compte tenu de la faiblesse du carnet de commandes.

Pour 2024, nous espérons une évolution plus favorable..

000000000000000000

Nous espérons que le texte des résolutions qui vous ont été soumises pourra recevoir votre approbation et que vous voudrez bien délivrer quitus au géant de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Fait à Boulogne, le 06.08-2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'A' or 'F' shape with a long horizontal stroke extending to the left.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
SOU MIS À L'ASSEMBLÉE.

(Exercice clos au 31/12/2023).

AFDF
AMÉNAGEMENT FINITION DÉCORATION FOUQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €.

Siège social : 73 rues du château 92 100 Boulogne.

NANTERRE B399 724 608.

Les soussignés :

Monsieur **FOUQUE Joël, Albert, Émile**

Né le 31 mai 1956 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, célibataire.

Demeurant : 3, rue Hurlevent, 87470 Peyrat le Château.

Chers associés,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires vous êtes convoqués en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'exercice 2023.

Pour votre information, il vous a été communiqué les documents légaux, et notamment le bilan est le compte de résultat.

En outre, vous avez loisir de consulter tous les documents juridiques et comptables ainsi que de poser toute question écrite ou orale.

Le résultat fiscal, bénéfice, s'élève à la somme de 3428 euros.

Il vous sera proposé d'affecter le résultat bénéficiaire, à la réserve légale.

Fait à Boulogne, le : 06.08.2024.

Le gérant.



PROPOSITION DE CONTINUATION OU
DISSOLUTION DE LA STE A F D F
SOU MIS À L'ASSEMBLÉE.

(Exercice clos au 31/12/2023).

AFDF
AMÉNAGEMENT FINITION DÉCORATION FOUQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €.

Siège social : 73 rues du château 92 100 Boulogne.

NANTERRE B399 724 608.

Les soussignés :

Monsieur **FOUQUE Joël, Albert, Émile**

Né le 31 mai 1956 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, célibataire.

Demeurant 3, rue Hurlevent, 87470 Peyrat le Château.

Chers associés,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires vous êtes convoqués en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'exercice 2023.

Pour votre information, il vous a été communiqué les documents légaux, et notamment le bilan est le compte de résultat.

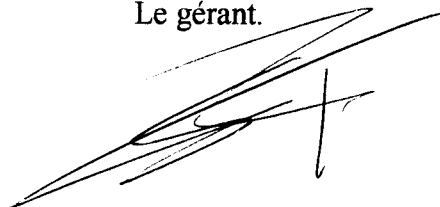
Ceux-ci, en cumul de 3 années font apparaître en anomalie, un résultat fiscal, pertes, sur le compte associé de 21636 € et de l'affecté sur l'exercice suivant.

Je ne réclame pas la régulation de la dette à brève échéance.

Nous votons la poursuite d'activité de la Sté A F D F .

Fait à Boulogne, le : 06. 08. 2024

Le gérant.



PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

(Exercice clos au 31/12/2023).

AFDF AMÉNAGEMENT FINITION DÉCORATION FOUQUE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €.

Siège social : 73 rues du château 92 100 Boulogne.

NANTERRE B399 724 608.

Les soussignés :

Monsieur FOUQUE Joël, Albert, Émile

Né le 31 mai 1956 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, célibataire.

Demeurant 3, rue Hurlevent, 87470 Peyrat le Château.

Madame FOUQUE Louissette, née SAUDEMONT

Née le 6 septembre 1934 à DOULLENS (SOMME), de nationalité française, veuve de Monsieur ALBERT FOUQUE, demeurant 4 rue ESNAULT PELTERIE, 78 500 Sartrouville.

Retraitée.

Les associés de la SARL AFDF se sont réunis à l'effet de siéger en assemblée générale ordinaire, au siège de la société, sur convocation faite par le gérant conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

M. Joël FOUQUE (225 parts sociales)

et Mme FOUQUE Louissette (275 parts sociales).

Qui détienne l'intégralité des parts sociales.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et habilitée à délibérer.

L'assemblée est présidée par M. Joël FOUQUE, gérant associé.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de l'exercice clos aux 31/12/2023, le compte de résultats et les annexes
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Lecture des textes en cause est faite par le président, la discussion est ouverte puis les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIÈRE RÉOLUTION.

L'assemblée générale ordinaire des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation à l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observée et notamment la mise à disposition des associés pendant les 15 jours

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire à la réserve légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport de gestion et ayant la faculté de prendre connaissance de tous les documents et courriers relatifs à la vérification de la comptabilité approuve sans réserve les différentes actions menées par la gérance sur un plan commercial, administratif, juridique et financier.

La continuation de l'activité de l'entreprise est votée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

000000000000000000000000000000000000

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent PROCÈS-VERBAL qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Fait à :Boulogne le : 06/08/2024 en autant d'originaux que nécessaires
pour le dépôt d'un exemplaire au siège social est à l'exécution des diverses formalités légales.

SIGNATURE DES ASSOCIÉS.